

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

**Délibération n°2022.09.114.B**

**Service commun d'application du droit des sols : convention  
d'adhésion des communes - avenant n°3**

LE VINGT DEUX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 16 septembre 2022

**Secrétaire de Séance:** Thierry HUREAU

Membres en exercice: **28**

Nombre de présents: **19**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **9**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Bertrand GERARDI, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir :**

Michaël LAVILLE à Philippe VERGNAUD, Isabelle MOUFFLET à Gérard DESAPHY, Gérard ROY à Gérard DEZIER,

**Excusé(s):**

Michel BUISSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Michaël LAVILLE, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Gérard ROY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220922-2022\_09\_114B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022

Affichage : 27/09/2022

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2022**

**DÉLIBÉRATION  
N° 2022.09.114.B**

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur BIOJOUT

**SERVICE COMMUN D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS : CONVENTION D'ADHESION DES COMMUNES - AVENANT N°3**

Par délibération n°61 du 19 janvier 2017, le conseil communautaire a approuvé la convention réglant les effets de l'adhésion au service commun d'urbanisme d'agglomération pour l'instruction des droits des sols entre la communauté d'agglomération de Grand Angoulême et les communes adhérentes.

Afin de répondre à l'évolution croissante des besoins (nombre de dossier à traiter, demandes d'assistance de la part des communes adhérentes, autorisations de travaux, d'enseignes et de publicités lumineuses,...), il apparaît nécessaire d'ajuster l'organisation du service commun d'application du droit des sols (ADS).

Ainsi, au regard des enjeux et niveaux d'exigence rattachés, le poste de direction serait secondé par un adjoint en charge notamment de la fiabilité juridique des actes, de la dématérialisation des procédures et de l'administration fonctionnelle du logiciel OXALIS dédié. Il assurerait en outre l'encadrement et la supervision de l'équipe d'instructeurs.

Ce nouveau poste d'adjoint serait pourvu via la mobilité interne d'un des instructeurs en poste et déjà fortement mobilisé sur ces missions en 2021.

Parallèlement, afin de faire face à la charge de travail en matière d'instruction des dossiers de droit des sols, il est proposé la création d'un poste d'instructeur supplémentaire, portant ainsi l'effectif à 12 postes.

L'annexe 1 de la convention d'adhésion relative à la composition du service commun doit être modifiée en conséquence par un avenant n°3 à la convention d'adhésion des communes.

Vu l'avis du comité technique du 23 juin 2022,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n°3 ayant pour objet la modification de l'annexe 1 relative à la composition du service commun de la convention d'adhésion des communes membres au service commun d'instruction des droits des sols en annexe,

**D'AUTORISER** Monsieur le président ou toute personne dûment habilitée à le signer.

Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non votant : 0

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**